



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ OUEST

Rennes, le 29 janvier 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclenchement du niveau 2 du Plan intempérie zone Ouest (PIZO) pour 12 départements de la zone Ouest

Actuellement, neuf départements de la zone Ouest (Eure, Eure-et-Loir, Manche, Orne, Seine-Maritime, Cher, Loir-et-Cher, Loiret, Mayenne, Sarthe) sont placés en vigilance orange « neige-verglas » par Météo-France. Trois départements en vigilance jaune ont été intégrés à leur demande au dispositif (Calvados, Ille-et-Vilaine, Manche).

En prévision des difficultés de circulation attendues, la préfète de zone a activé le niveau 2 (niveau de veille renforcé) du Plan intempérie zone Ouest (PIZO) pour ces douze départements :

- Normandie : Calvados, Eure, Eure-et-Loir, Manche, Orne, Seine-Maritime
- Centre Val de Loire : Cher, Loir-et-Cher, Loiret
- Pays de la Loire : Mayenne, Sarthe
- Bretagne : Ille-et-Vilaine.

En concertation avec les préfetures de département concernés et les gestionnaires des réseaux, les mesures préventives suivantes ont été prises :

> à compter de 16h, ce 29 janvier, dans les 12 départements sus-mentionnés :

- **limitation de vitesse** : la vitesse des véhicules dont le PTAC est supérieur à +7,5 tonnes est limitée à 80km/h, sans préjudice de limitations de vitesse plus restrictives sur les axes routiers
- **interdiction de dépassement** pour les véhicules dont le PTAC est supérieur à +7,5 tonnes

> à compter de 18h, ce 29 janvier, dans l'Eure, l'Eure-et-Loir, l'Indre-et-Loire, le Loir-et-Cher, le Loiret, la Sarthe et la Seine-Maritime :

- **interdiction de circulation** pour les véhicules dont le PTAC est supérieur à +7,5 tonnes (cf. arrêté en annexe)
- **activation de zones de stockage obligatoire des véhicules poids lourds** (cf. arrêté en annexe).

Le PC de circulation de la zone Ouest a été activé à 16h00, afin de gérer l'évènement en temps réel et de coordonner l'ensemble du dispositif avec les zones limitrophes et l'information des usagers de la route en temps réel.

Il est recommandé aux usagers de la route de différer autant que possible leurs déplacements, d'adopter une conduite prudente s'ils doivent obligatoirement se déplacer et de respecter les consignes et les restrictions de circulation édictées par les autorités.

Contact presse – Préfecture de la zone de défense et de sécurité Ouest

Bénédicte VILLEROY de GALHAU – 02 99 02 11 80 / 06 74 44 76 11 – benedicte.villeroy@ille-et-vilaine.gouv.fr

Morgane TIREL - 02 99 02 11 81 – morgane.tirel@ille-et-vilaine.gouv.fr

Retrouvez-nous sur www.ille-et-vilaine.gouv.fr @BretagneGouv